

Accord en CMP sur le projet de loi sur la décentralisation

PARIS, 17 déc. 2013 (AFP) -

Une commission mixte paritaire (CMP, sept députés, sept sénateurs) chargée de trouver un texte commun aux deux chambres sur le projet de loi sur la décentralisation est parvenue à un accord en supprimant le Haut conseil des territoires prévu par le gouvernement, a annoncé mardi le sénateur PS Jean-Pierre Sueur.

Le texte sera présenté jeudi, d'abord aux sénateurs puis aux députés.

La création d'un Haut conseil des territoires (HCT), organe de concertation entre le gouvernement et les collectivités locales, était la principale pierre d'achoppement puisque l'Assemblée nationale lui avait donné son feu vert tandis que le Sénat, qui estime jouer déjà ce rôle, la refusait.

"L'Assemblée a accepté de retirer la création du HCT", a précisé mardi à l'AFP M. Sueur, qui présidait la CMP.

Le sénateur du Loiret a aussi souligné des "avancées" sur les modalités de désignation des représentants des communes au sein des intercommunalités. "Ces modalités seront revues en 2016-2017 à la lumière du résultat des élections communales de 2014", a-t-il dit.

Par ailleurs, le Sénat a accepté l'automatisme de transformation en métropole de la plus grande partie des communautés urbaines.

La CMP a aussi attribué la présidence des futures Conférences de l'action territoriale aux présidents de région. Mais leurs compositions sont revues à la baisse et elles seront essentiellement des instances de concertation, et non de décision.

En ce qui concerne les compétences, la CMP a consacré la commune chef de file pour l'organisation des services publics de proximité.

Dix membres de la CMP ont voté l'accord contre quatre, le représentant du PCF et les trois représentants UMP de l'Assemblée. Tous les socialistes, ainsi que le centriste et les deux UMP du Sénat ont voté pour.

jlp/dch/fm

Afp le 17 déc. 13 à 20 43.